https://gec.venissieux.org/Proteger-les-associations



## Protéger les associations

- La lettre -



Date de mise en ligne : mardi 2 juillet 2024

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

## Protéger les associations

Le conseil municipal a voté, le 5 février 2024, la délibération relative au versement des subventions de fonctionnement des associations. Ces subventions sont indispensables au bon fonctionnement des associations qui œuvrent quotidiennement au maintien du lien social et de la solidarité entre les Vénissians.

Néanmoins, certains conseillers municipaux ont introduit une requête devant le tribunal administratif de Lyon tendant à l'annulation de la délibération. Ce recours, qui ne remet pas en cause l'objet même de la délibération, est fondé sur un vice de procédure régularisable. Bien qu'il ne soit pas acquis que le contentieux aboutirait, il apparaît pertinent de retirer la délibération litigieuse et d'approuver à nouveau l'octroi des subventions.

Les services municipaux ont dû réaliser un énorme travail pour protéger les associations de la ville des éventuelles conséquences des actions en justice de l'opposition.

Ce qui est reproché au maire sur le vote des subventions est une polémique stérile et insultante. Il n'y a rien de choquant que le maire connaisse beaucoup de Vénissians, beaucoup d'associations, et donc forcément celles qui font l'objet de subventions publiques.

Les attaques de l'opposition ne sont rien de plus que des tentatives désespérées pour exister. Notre opposition s'attaque à tous ceux qui font la ville. Elles ne soutient pas le réseau d'alerte contre les expulsions où les bénévoles aident des familles à garder un logement et une vie digne. Elle ne soutient pas le secours populaire, ni l'UL CGT, (98% de bénévoles pour aider des salariés à défendre leurs droits), ni les salariés d'Oyé distribution qui ont sauvé leur emploi, ni les associations culturelles qui font vivre des réussites vénissianes extraordinaires. Certains de l'opposition n'ont même pas voulu signer la pétition pour l'accessibilité de la gare de Vénissieux et la réouverture d'un guichet.

C'est honteux que leurs actions en justice puissent mettre en grande difficulté financière ces associations. Que de perte de temps et d'énergie!

Pour lire l'intervention complèteâ€l